

L'ÉCRITURE INCLUSIVE OU LA CRISE DE LA NORME EN FRANÇAIS

N'Da Kouakou Cyrille De Paul YAO,
Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
Enseignant-chercheur,
cyrilledepaulyao@yahoo.fr

Résumé

L'écriture inclusive fait inévitablement partie des problématiques grammaticales actuelles. Il est juste que des débats et des critiques surgissent, notamment de la part de certains grammairiens qui s'y opposent pour des raisons tenant à la violation des règles de la grammaire française, à l'atteinte à la lisibilité et à la clarté des textes et discours, à l'intitulé de cette écriture. En s'appuyant sur les travaux de Sylvain Auroux, Anne Criqué, Viviane Vouters, Michèle et Lila Salaün, cet article soutient l'idée selon laquelle l'adoption de l'écriture inclusive implique des réflexions linguistiques, sociales et individuelles approfondies, et nécessite un dialogue ouvert et inclusif pour favoriser son intégration harmonieuse dans la société.
Mots clés : écriture inclusive, genre, langue, discrimination de genre, morphosyntaxe

Abstract

Inclusive writing is inevitably part of current grammatical issues. It is right that debates and criticisms arise, in particular from certain grammarians who are opposed to it for reasons relating to the violation of the rules of French grammar, the attack on readability and to the clarity of the texts and speeches, to the title of this writing. Drawing on the work of Sylvain Auroux, Anne Criqué, Viviane Vouters, Michèle and Lila Salaün, this article supports the idea that the adoption of inclusive writing involves in-depth linguistic, social and individual reflections, and requires an open and inclusive dialogue to promote its harmonious integration into society.

Key-words: inclusive writing, gender, language, gender discrimination, morphosyntax

A
C
T
E
S

D
U

C
O
L
L
O
Q
U
E
/
C
O
T
E

D
I
V
O
I
R

2
0
2
4

Introduction

L'émergence du discours trans et des revendications socio-identitaires transsexuelles a indéniablement bousculé les conventions sociolinguistiques en usage et les normes sociales. L'écriture inclusive apparaît, en effet, comme la déclinaison linguistique qui tend à formaliser dans les pratiques scripturales ce combat pour la reconnaissance des identités plurielles. Les différentes formes de cette écriture militante visent à nommer, codifier et légitimer la visibilité et la parité de tous les genres (hommes, femmes, homosexuels, bisexuels, trans...) dans les textes et productions écrites. Il faut le reconnaître, la problématique de l'identité se trouve aujourd'hui au cœur des revendications sociopolitiques, socioculturelles et socioéducatives. En effet, elle se manifeste par une lutte multisectorielle acharnée de reconnaissance des droits des genres dits marginalisés ou minoritaires et dont le versant linguistique est l'écriture inclusive. Or cette quête légitime de visibilité et d'inclusion défie les normes établies, réinvente le langage, tout en questionnant les fondements même de la langue française, historiquement marquée (par la prédominance du masculin (Dupleix, 1651 ; Beauzée, 1767).

Sans nier les acquis morphosyntaxique, sociolinguistique et psycholinguistique, observés dans les pratiques discursives ces dernières années en France ou ailleurs, l'application *stricto sensu* des règles et principes de cette nouvelle forme d'écriture suscite quelques interrogations. Si l'objectif premier est de lutter contre les inégalités de genre et de promouvoir une langue plus respectueuse de la diversité des identités, il est important de reconnaître qu'elle soulève des questions qui vont bien au-delà de la simple binarité

homme/femme. La présente analyse se propose alors de répondre aux interrogations essentielles suivantes :

L'observance de certaines règles de l'écriture inclusive, telles que l'accord de proximité ou du nombre, n'est-elle pas potentiellement source de confusion dans l'analyse de la norme grammaticale ? Comment la grammaire règle-t-elle les questions de l'accord avec les trans et les asexuels, le genre neutre étant en vigueur depuis la grammaire de Port-Royal ? Va-t-on vers la consécration d'un quatrième genre grammatical et par quels indices formels se matérialisera-t-il ?

La réflexion pose donc l'hypothèse que certaines règles et principes de l'écriture inclusive sont potentiellement facteurs de confusion avec la question de la norme en grammaire française ou difficilement réalisables par des marques formelles préexistantes.

L'examen d'une telle hypothèse, qui viendrait apporter une réponse satisfaisante aux interrogations susmentionnées, implique une démarche analytique fondée sur deux domaines des sciences du langage : la grammaire normative et la sociolinguistique. La première fournit à l'analyse l'ensemble des propriétés morphosyntaxiques des parties du discours (ou catégories grammaticales) qui codifient le « bon usage » de la langue française ; la seconde permet d'interroger les phénomènes sociaux qui motivent l'imposition de cette nouvelle forme d'écriture dite inclusive. Aussi la réflexion vise-telle d'une part, à mettre en regard les principes et normes de l'écriture inclusive avec les règles morphosyntaxiques des différentes catégories grammaticales définies par des auteurs de référence tels que Grevisse (2008), Dubois (1995), Riegel (1994), Neveu (2004) aux fins de montrer que certaines règles de cette écriture vont induire des complexités morphosyntaxiques à la limite absurde. D'autre part, l'approche sociolinguistique permet d'opposer deux visions sur ladite écriture : celle qui l'inscrit dans la lutte légitime contre les stéréotypes de genre en prônant la

représentativité de toutes les identités dans les pratiques discursives ; celle qui la trouve comme une « confiscation de la langue au profit d'intérêt particulier » et condamnée à être dépassée un jour par d'autres formes de lutte sectaires en rapport avec la langue » (Manesse, 2021 : 171).

Cette réflexion s'articule en deux axes. Il convient, dans un premier temps, d'exposer les règles morphosyntaxiques de l'écriture inclusive et de mettre en lumière les raisons sociopolitiques de sa vulgarisation dans les pratiques discursives. Cette analyse permet, dans un second temps, d'évaluer la pertinence et la validité de ces règles au regard des exigences grammaticales en usage depuis des lustres.

1. Principes morphosyntaxiques et fondements sociolinguistiques de l'écriture inclusive

L'écriture inclusive consacre un certain nombre de règles et de principes morphosyntaxiques qui visent à établir la parité et la visibilité de tous les genres dans l'écriture. Ces règles et principes viennent matérialiser, dans l'écriture, une lutte idéologique sociétale portée par certains féministes et des défenseurs des droits des minorités sexuelles. Il importe donc de revisiter lesdits principes et d'exposer l'idéologie qui sous-tend leur usage.

1.1. Normes et principes morphosyntaxiques de l'écriture inclusive

Cette première étape de l'analyse a pour cadre théorique la grammaire normative qui, du XVII^e siècle avec des grammairiens comme Vaugelas, au XX^e siècle marqué par des auteurs de référence tels que Grevisse (*Le Bon Usage*), a formalisé et consacré les principales propriétés morphosyntaxiques des différentes catégories grammaticales de la langue française. L'usage correcte de la langue enseigné dans

les institutions scolaires et universitaires ainsi que dans les centres de formation y tire son fondement. C'est donc par rapport et par opposition à ces règles consacrées par la doxa grammaticale qu'il est possible d'évaluer et d'accréditer ou non la pertinence des principes et normes de l'écriture inclusive que ses défenseurs tentent d'imposer à l'usage.

La morphosyntaxe, on le sait, a pour objet l'étude des règles de formation des unités lexicales et des normes qui régissent leur combinaison sur la chaîne parlée (axe syntagmatique). Selon Neveu (2004 : 198), elle « désigne : (i) les phénomènes de variation formelle des morphèmes déterminés par la structuration syntaxique de l'énoncé ; (ii) l'étude conjointe des règles de structures internes des mots, et des règles de combinaison des morphèmes conditionnés par la syntaxique ». En d'autres termes, elle embrasse divers domaines, notamment l'ordre des mots dans la phrase et les morphèmes grammaticaux flexionnels qui en constituent les marques du genre, du nombre, de la personne grammaticale, du mode et des aspects des formes verbales. Elle concerne également les normes de construction des différents types de phrases, elles-mêmes formées d'unités syntagmatiques. L'accord du participe passé (*L'écriture inclusive est venue bouleverser les règles normatives du français*) ou de l'adjectif qualificatif par rapport au nom qu'il détermine (*le français inclusif / l'écriture inclusive*) en sont des illustrations.

Les normes et principes édictés par les partisans de l'écriture inclusive portent très souvent sur les marques désinentialles qui visent à établir la parité de tous les genres. Sont principalement concernés les substantifs, les adjectifs qualificatifs et les participes passés. Pour matérialiser cette désexualisation du langage, les signes typographiques suivants sont requis : le trait d'union, les crochets, les parenthèses, la barre oblique et le point médian. Le point médian est le signe typographique qui cristallise les débats entre les pro et les anti

écriture inclusive aussi bien dans les sphères des sciences du langage que dans les tribunes politiques. Le point médian est, selon *Le Bon Usage* (2016 : 105), « le signe typographique, semblable au point mais placé au-dessus de la ligne d'écriture, utilisé pour marquer l'égalité des genres dans les mots ». En écrivant, par exemple, « *les étudiant·e·s* », on y inclut à la fois « *les étudiants* » et « *les étudiantes* ». Le recours au point médian permet d'inclure les terminaisons féminines et masculines dans un même terme, rendant ainsi visible la mixité. Il est également utilisé lorsque l'espace est insuffisant pour exprimer la double forme, afin d'alléger le texte ou d'éviter l'usage répétitif de la double forme dans une même production. Le point médian apparaît comme une solution à la prééminence du masculin générique, jugée arbitraire et discriminatoire. En effet, comme cela a été mentionné dans l'introduction, l'histoire de la langue française nous apprend que l'imposition du masculin générique date du XVIIe siècle par la volonté de certains écrivains et grammairiens tels que Vaugelas, Dupleix et Beauzée qui expliquent que « le genre masculin est réputé plus noble que le féminin, à cause de la supériorité du mâle sur la femelle » (Beauzée, 1767). Aussi, sous leur impulsion, l'Académie française, pour régler la question du neutre qui n'existe pas en français (contrairement à l'allemand ou à l'anglais), décrète que le masculin l'emporte sur le féminin et qu'il ait, de ce fait, un usage générique. Cette règle a acquis une telle autorité aujourd'hui qu'on oublie qu'elle ne repose, en réalité, sur aucune explication linguistique.

L'écriture inclusive revendique, par ailleurs, le dédoublement syntaxique ou la double flexion (appelée aussi doublet) qui consiste à écrire dans la même unité syntaxique le terme masculin et son correspondant féminin. Par exemple, au lieu de dire "*les enseignants*", qui serait discriminatoire en termes de représentativité des deux genres, les adeptes de l'écriture inclusive diront plutôt "*les enseignants et les*

enseignantes", ou encore "*le personnel enseignant, hommes et femmes*". Cette technique assure que chaque genre est visibilisé et reconnu, favorisant ainsi une communication plus égalitaire et respectueuse des différences.

Elle prône également l'accord de proximité ou de nombre¹. D'un point de vue diachronique, cette règle n'est pas du tout nouvelle ; elle est mise au goût de l'actualité. En effet, jusqu'au XVIIe siècle, l'une des règles les plus suivies en français en matière d'accord est celle de la majorité. On en trouve de nombreuses traces chez les écrivains tels que Ronsard ou Racine. Ce dernier écrivait ceci dans *Athalie* (1691, acte I, scène 2) : « Surtout j'ai cru devoir aux larmes aux prières / Consacrer *ces trois jours et ces trois nuits entières* ». On y observe que l'épithète « entières » prend la marque du féminin pluriel du substantif « nuits » auquel il est accolé directement, au détriment du masculin pluriel du nom « jours » plus loin dans le contexte.

Au regard de cet exemple littéraire, l'accord de proximité et du nombre édicte que l'adjectif qualificatif (ou le participe passé), dans une construction épithétique ou attributive, s'accorde en genre et en nombre avec le nom le plus proche du contexte. Par exemple, on dira : "*Les femmes et les hommes sont beaux*" mais "*Les hommes et les femmes sont belles*", ou encore "*Ces jeunes filles et leur père sont élégantes*". Dans le premier cas, l'adjectif "beaux" ou "belles" s'accorde avec "hommes" ou "femmes" selon que l'un ou l'autre est plus proche dans le contexte. Dans le second cas, "élégantes" s'accorde avec "filles" au motif que la loi de la supériorité numérique (*ces filles*) l'emporte sur celle de l'unité (*cet homme*).

Au surplus, l'écriture inclusive recommande l'usage de mots épicènes (qui dans leur signifié lexical sont asexués) ou les formulations neutres. Par exemple, au lieu de dire, "*Les Ivoiriens*

¹ La règle de proximité ou du nombre n'est pas l'apanage de la langue française, il existe également dans d'autres langues romanes telles que le portugais et l'espagnol.

sont hospitaliers", qui consacrerait l'hégémonie de la masculinité, les partisans de l'écriture inclusive préféreront plutôt la formulation suivante : "*Les populations ivoiriennes sont hospitalières*", qui ne discriminne pas les sexes. Ainsi le mot « populations » fait-il référence aussi bien aux « Ivoiriens » qu'aux « Ivoiriennes ». De tels mots (*personne, individu...*) devraient être vulgarisés pour minimiser la discrimination générée dans les pratiques scripturales et discursives.

L'une des revendications les plus audacieuses de l'écriture inclusive concerne l'emploi d'un pronom personnel neutre en remplacement des pronoms personnels « il » et « elle », jugés trop binaires et discriminants pour les transgenres, les bisexuels et les asexuels. De ce fait, elle préconise le pronom personnel "iel" ou "ille" qui transcenderait la binarité masculin vs féminin.

Il résulte de ce qui précède que l'écriture inclusive n'est pas un simple effet de mode linguistique, elle n'est pas non plus une fantaisie langagière. Elle s'inscrit, bel et bien, dans un contexte social marqué par des revendications d'ordre identitaire ; elle est ainsi sous-tendue par des raisons idéologiques, par des considérations ontologiques et sociobiologiques.

1.2. Fondements sociolinguistiques de l'écriture inclusive

La démarche méthodologique utilisée dans ce second point de l'analyse est l'approche contrastive qui oppose deux visions idéologiques de l'écriture inclusive. Il s'agit, en effet, de mettre en confrontation le point de vue des idéologues et autres militants de l'écriture inclusive (à l'exemple de la prix Nobel de littérature 2022 Annie Ernaux²), qui la revendentiquent avec hardiesse estimant qu'elle participe indéniablement et inéluctablement à l'affirmation identitaire de la femme ainsi que

² Selon le journal Le Figaro, rapportant un entretien de la prix Nobel au magazine féminin « Marie Claire », Annie Ernaux défend l'usage du pronom personnel neutre « iel » pour désigner les homosexuels. Elle critique, par ailleurs, l'attitude hostile ou réservée de l'Académie française vis-à-vis de cette nouvelle forme d'écriture.

des minorités sexuelles dans les pratiques discursives, et les pourfendeurs de cette nouvelle forme d'écriture jugée sectaire et politisée voire fanatisée, à l'instar de Manesse (2021).

L'écriture inclusive fait partie, de toute évidence, des instruments de lutte de certains féministes, soutenus par des hommes politiques, des intellectuels de tous bords, des linguistes, contre la marginalisation et le sexisme dans le langage qui tend à invisibiliser le genre féminin et les minorités sexuelles. Elle se présente donc comme un combat contre la discrimination dans les pratiques scripturales dans une société majoritairement patriarcale, phalocratique, voire misogyne. En d'autres termes, elle s'inscrit dans une logique de lutte pour la reconnaissance d'une identité marginalisée, oubliée ou piétinée dans les activités langagières. Loison-Leruste, Perrier et Noûs (2020 : 5) diront à cet effet que

Le langage non sexiste utilise différentes techniques, graphiques et syntaxiques, pour « assurer une égalité des représentations entre les femmes et les hommes » et lutter contre le sexisme et les inégalités de genre. Il s'agit donc de rendre visibles des femmes et des personnes non binaires, à l'oral ou à l'écrit, en s'opposant à l'idée que le masculin et les hommes représenteraient l'universel. Les termes langage non discriminant, épicène, égalitaire, inclusif, dégenré, non sexiste, démasculinisé, etc. renvoient au même enjeu : bannir l'emploi d'un langage qui reproduit les rapports de genre.

Pour ainsi dire, l'écriture inclusive fait la promotion d'une écriture respectueuse de toutes les identités de genre ; elle est le reflet de l'évolution des normes sociales en ce qu'elle prescrit la reconnaissance, dans les pratiques discursives, du droit

d'existence de certaines catégories d'individus. La langue étant dynamique, elle ne peut que suivre l'évolution de la société.

Comme indiqué plus haut, cette réflexion sur les nouvelles formes d'écriture viendrait consacrer le combat juridique et politique des féministes et des minorités sexuelles dans les sociétés occidentales en général. Mais, d'un point de vue purement linguistique, elle provient d'une remise en cause de la règle du masculin générique, qui ne relève pas d'un fonctionnement langagier spontané ou naturel, mais est le résultat d'une construction historique, politique et sociale validée par l'Académie française. La langue étant le reflet des constructions sociales, non seulement elle détermine les rapports de force, les hiérarchisations sociales, mais également influe la manière dont on se représente la société, la façon dont se construisent les clichés et les stéréotypes sociaux.

Ainsi, dire systématiquement et régulièrement « un chirurgien » ou « une infirmière » révèle, par exemple, les rôles sociaux attribués aux hommes et aux femmes dans la répartition des tâches socioprofessionnelles individuelles ; il connote l'idée qu'il est normal que des femmes soient infirmières et que des hommes soient chirurgiens. L'objectif de l'utilisation de l'écriture inclusive est de faire en sorte que certaines catégories de personnes ne soient plus invisibilisées. Elle permettrait de représenter de manière égalitaire les deux genres (masculin et féminin) quand on évoque une profession ou une catégorie de personnes. Par exemple, parler des « agriculteurs » fait oublier que des femmes exercent également ce métier. Or en disant les « agriculteurs et agricultrices », on rappelle que les femmes sont effectivement présentes dans ce secteur d'activité.

De ce point de vue, l'écriture inclusive présente des enjeux démocratiques en ce qu'elle traduit dans les pratiques scripturales, par le moyen du genre grammatical, la représentativité de tous les genres biologiques tels que déterminés dans les sociétés actuelles. Elle permet ainsi aux

femmes ainsi qu'aux personnes non binaires (transsexuelles, bisexuelles, asexuelles) de se sentir mieux représentées dans la langue et de participer plus pleinement à la vie sociale et culturelle de leur communauté. Plus que de simples normes d'écriture, l'écriture inclusive est un instrument de revendication identitaire et de représentation socioprofessionnelle. La légitimation des minorités sexuelles, leur processus de reconnaissance, d'acceptation et d'intégration dans le tissu social en tant que membres valides et égaux à tous égards y trouvent tout son fondement. Nul ne l'ignore, l'écriture, en tant que parole écrite, est investie du pouvoir de transformer les mentalités, de renouveler les intelligences et de révolutionner les modes de pensée. À ce titre, la pratique quotidienne de l'écriture inclusive peut progressivement et substantiellement contribuer à éradiquer la discrimination et la violence à l'égard de ces personnes marginalisées, à promouvoir leur inclusion dans tous les aspects de la vie sociale, économique et politique.

En un mot, le langage inclusif vise ainsi à lutter contre les stéréotypes de genre véhiculés par la langue. En effet, en évitant les formulations sexistes, en utilisant un langage plus neutre, l'écriture inclusive cherche à créer un espace linguistique plus inclusif pour tous, quelle que soit l'identité de genre.

À l'opposé des partisans de ce langage inclusif, se dressent les adversaires qui ne trouvent pas l'utilité de remettre en cause les fondements de la langue sur le seul argument de la visibilité de la femme dans les pratiques discursives. Ainsi, pour le linguiste Franck Neveu, dans une interview accordée au journal *Le Figaro* du 30 mars 2021, il y a, chez les défenseurs de l'écriture inclusive, une confusion regrettable entre les notions de sexe et de genre. Selon lui,

Les mots n'ont pas de sexe, mais ils ont un genre, qui est conventionnel, et qui en français se répartit entre deux pôles (masculin/féminin). Le genre est

une catégorie grammaticale, comme le nombre, l'aspect, par exemple, ou, dans les langues flexionnelles, le cas (c'est-à-dire la fonction). Ces catégories ont un rôle morphosyntaxique. Elles permettent d'établir les relations entre les mots au sein de l'énoncé, les accords par exemple. Elles n'ont aucun effet sur les représentations du monde.

Il faut alors reconnaître que l'application rigide des normes et principes de cette nouvelle écriture ne va pas sans conséquence sur le fonctionnement même de la langue française en tant que patrimoine linguistique appartenant à toute la communauté francophone dans toute sa diversité. D'où l'intérêt de réfléchir en profondeur sur le concept même du genre pour voir s'il est indiqué de faire correspondre le genre grammatical au genre naturel ou biologique.

2. L'écriture inclusive et la problématique du genre

La pratique de l'écriture inclusive soulève des questions qui vont au-delà de la simple recherche de parité et de visibilité dans les pratiques langagières et discursives. Elle soulève des questions sociétales en liaison avec la véritable image de la femme dans certaines sociétés francophones ; elle induit, par conséquent, des réflexions d'ordre sociologique et même philosophique. Cette seconde étape de l'analyse vise donc à montrer que l'écriture inclusive peut être source de confusions dans la représentation du genre grammatical en adéquation avec le genre biologique dans la langue française. Par ailleurs, elle ne répond pas aux besoins vitaux fondamentaux des femmes et d'autres minorités dans toutes les sociétés francophones.

2.1. Des confusions dans la représentation du genre grammatical

Sur le plan morphosyntaxique³, l'écriture inclusive propose une remise en question des normes linguistiques traditionnelles de la langue française, qui sont souvent basées sur le masculin comme forme par défaut. Le genre est une notion complexe qui ne se réduit pas à une simple opposition binaire entre masculin et féminin. Les identités trans mettent en évidence cette complexité et invitent à repenser les catégories grammaticales.

L'écriture inclusive est un langage sibyllin, mouvant, éclectique. Elle est alors source de confusion, de cacophonie du fait du manque d'harmonisation des signes typographiques. Selon Elmiger (2022 : résumé), elle met en évidence « une diversité riche en formes et en fonctions, reflétant la complexité du phénomène en français. » L'une des questions qui se pose aux exégètes de la langue est de savoir le type de flexion pour quelle racine du mot. Certains placent la marque du féminin entre parenthèses, d'autres l'ajoutent au mot par un trait d'union, un point, ou une barre oblique, et d'autres la capitalisent. Par conséquent, pour un même mot, on peut observer différentes variantes. Afin d'éviter la répétition du point médian au pluriel, il est possible de n'utiliser celui-ci qu'une seule fois (ex : « les électeur·rices ») ; mais cela peut donner l'impression que la marque du pluriel ne porte que sur le genre féminin.

L'écriture est un moyen technologique de représenter la langue moyennant un système de signes conventionnels. Le système orthographique du français s'appuie d'une part sur les phonèmes de la langue et d'autre part sur les morphèmes. L'apprentissage de l'écriture est un processus long et lent qui débute à l'école primaire et qui doit tenir compte de nombreuses

³ La morphologie ne renvoie pas à l'essence sexuelle des humains et n'empêche pas non plus, le cas échéant, de référer au sexe.

contraintes liées à la prononciation et à la syllabation, à la construction des mots et aux accords. Le même son peut être transcrit à l'aide des signes différents qui vont d'une graphie aux digrammes et aux trigrammes (je, peur, sein, sain, jardinier, gagner), (tôt, pot ; eau, faux, costaud). Comment accorde-t-on dans une grammaire trans⁴ étant donné que le choix de l'accord pertinent dépend de plusieurs facteurs :

- Le contexte : Un contexte formel peut privilégier l'accord au masculin pluriel, tandis qu'un contexte informel peut autoriser plus de liberté.
- L'intention : Si l'on souhaite mettre l'accent sur la neutralité, l'accord avec "e" final ou l'accord par omission peuvent être appropriés. Si l'on souhaite valoriser un genre particulier, l'accord au féminin ou au masculin peut être pertinent.
- Les préférences individuelles : L'écriture inclusive laisse une part de liberté aux utilisateur·rice·s pour choisir l'accord qui leur semble le plus adéquat.

L'approche la plus simple consiste à accorder le verbe au genre d'identité de la personne trans. Cela signifie que si une personne trans s'identifie comme femme, le verbe sera accordé au féminin, et si elle s'identifie comme homme, le verbe sera accordé au masculin. Or, l'utilisation du masculin ou du féminin pour désigner une personne transgenre qui ne s'identifie ni à l'un ni à l'autre peut être blessante et irrespectueuse. La marque neutre permettrait de respecter son identité et de se référer à elle de manière neutre et inclusive. Quel est le sujet du verbe « Sontes » serait-ce le iel ? Alors le « iel » serait-il un deuxième féminin que le féminin lui-même n'a pas construit ? Comment la grammaire règle-t-elle alors les questions de l'accord des

⁴ Yana Grinshpun. « L'écriture inclusive : une réforme inutile. Travail, genre et sociétés », 2022, Le genre face aux armées, 47. (hal-03628634)

nouvelles tendances des identités trans ? Certains estiment que l'introduction de nouvelles formes neutres peut être perçue comme complexes et artificielles ; elles peuvent nuire à la fluidité et à la clarté de la communication. L'application stricte des principes de l'écriture inclusive peut ainsi source de confusion ou de complexité pour le genre grammatical.

Dans leur ouvrage "Le genre grammatical et l'écriture inclusive en français : entre grammaire et discours social", Yana Grinshpun et Jean Szlamowicz explorent la distinction entre le genre grammatical et le genre social. Ils soulignent que le genre grammatical est une catégorie linguistique qui ne reflète pas nécessairement les réalités sociales et culturelles.

Il convient de noter que le genre grammatical est une catégorie linguistique qui classe les noms, pronoms et adjectifs en masculin, féminin, et parfois neutre. Cette classification est souvent arbitraire et ne reflète pas nécessairement les réalités sociales et culturelles. Par exemple, en français, le mot "framboise" est féminin, tandis que "livre" est masculin, sans que cela ait une quelconque implication sur le genre social. Le genre grammatical est de ce fait une structure linguistique qui permet de structurer la langue, mais qui ne prend pas en compte les identités de genre des individus.

En revanche, le genre social, ou identité de genre, est une expérience personnelle et sociale de soi-même en tant qu'homme, femme, une combinaison des deux, ni l'un ni l'autre, ou autre chose. Cette identité peut ou non correspondre au sexe assigné à la naissance. L'écriture inclusive cherche à refléter cette diversité des genres sociaux dans la langue écrite, en utilisant des formes comme "les étudiant·e·s" ou des pronoms neutres comme "iel". Ainsi, l'écriture inclusive tente de rapprocher la langue des réalités sociales en reconnaissant et en respectant les identités de genre, contrairement au genre grammatical qui reste une convention linguistique. En contraste, Malrieu et Rastier dans leur étude sur les genres et les

variations morphosyntaxiques, examinent comment les genres linguistiques sont structurés et catégorisés. Ils montrent que les genres linguistiques sont des constructions sociales et culturelles qui ne peuvent être entièrement expliquées par la seule morphosyntaxe.

2.2. Pour ou contre l'écriture inclusive : une préoccupation périphérique pour certaines sociétés

D'un point de vue purement sociolinguistique, l'écriture inclusive met au cœur du débat la question du genre sur toutes ses acceptations. On pourrait, comme plusieurs l'ont déjà fait, s'interroger sur la relation fusionnelle que le genre grammatical peut entretenir avec le genre social. De façon plus précise, l'application du genre grammatical dans l'écriture suffit-il à consacrer le genre social ? Le genre grammatical dans l'écriture inclusive résout-il la considération, le regard sur les femmes dans la société, notamment dans les sociétés africaines francophones où la lutte pour l'émancipation porte, entre autres, sur les méthodes de son alphabétisation pour la rendre autonome ? Dans un tel contexte, la lutte l'écriture inclusive n'est-elle pas inopportune ? Ne détourne-t-elle pas le regard sur les préoccupations sociales essentielles en ce qui concerne l'émergence de la femme ?

L'écriture inclusive est une pierre parmi d'autres dans l'édifice de l'émancipation des femmes et même dans la reconnaissance sociolinguistique des minorités. Elle semble, en effet, rapprocher ainsi la langue des réalités sociales contemporaines en reconnaissant et en respectant les identités de genre. Elle cherche à adapter les structures linguistiques pour mieux refléter la diversité des genres sociaux. Ainsi, bien que le genre grammatical soit une structure importante pour la langue, il ne suffit pas à consacrer le genre social, qui est une expérience personnelle et sociale plus complexe et dynamique.

Cependant, dire que cela résout, à lui seul, la considération et le regard sur les femmes dans la société, notamment dans des sociétés africaines francophones, serait réducteur. Ces sociétés, en effet, ont des contextes culturels, sociaux et historiques complexes où la lutte pour l'émancipation des femmes passe par divers fronts : l'accès à l'éducation, l'autonomie économique, la déconstruction des normes patriarcales, ou encore l'alphabétisation. Alors, bien que l'écriture inclusive puisse jouer un rôle dans l'évolution des mentalités dans les sociétés africaines, son impact reste limité si elle n'est pas accompagnée d'autres initiatives structurelles et éducatives. Les efforts pourraient d'abord être concentrés sur des actions concrètes pour réduire les inégalités structurelles, comme l'accès à l'école pour les filles, la lutte contre les mariages précoces, ou encore la promotion de droits économiques et sociaux.

Dans un contexte où des enjeux fondamentaux comme l'éducation de base, l'alphabétisation, et l'autonomisation économique des femmes sont encore prioritaires, l'écriture inclusive peut effectivement sembler secondaire ou inopportune.

Il ne faut toutefois pas sous-estimer le rôle des symboles dans l'évolution des mentalités. L'écriture inclusive, bien qu'elle puisse apparaître comme un débat réservé à des sociétés où certaines inégalités sont déjà partiellement résolues, peut aussi être un levier de prise de conscience sur l'égalité des genres. Elle invite à réfléchir sur le langage comme reflet des structures sociales et, en cela, elle peut semer les graines du changement culturel.

Par ailleurs, l'adoption de l'écriture inclusive doit tenir compte des réalités locales. L'écriture inclusive en fait, complexe dans son application, peut poser des défis dans des contextes où l'alphabétisation est encore en développement. La simplicité et l'efficacité dans la communication restent cruciales pour toucher un public plus large.

Partant des contextes énumérés ci-haut, l'écriture inclusive pourraient être perçue comme une distraction face à des priorités de base. En réalité, son introduction pourrait être critiquée si elle est mise en avant au détriment d'actions concrètes et tangibles qui répondent directement aux besoins urgents des femmes, comme l'accès à l'alphabétisation ou la lutte contre les discriminations systémiques. Ainsi, l'écriture inclusive pourrait sembler éloignée des réalités quotidiennes de nombreuses femmes, notamment dans les sociétés où les inégalités sont encore fortement enracinées.

Nonobstant, il est important de noter que les symboles et le langage ont un pouvoir transformateur. Bien que l'écriture inclusive ne suffise pas à elle seule, elle peut accompagner un processus plus large de revalorisation et de considération des femmes dans les discours publics. Toutefois, le véritable défi réside dans l'articulation entre ces symboles et des actions concrètes : il s'agit d'éviter que le langage ne devienne un simple vernis cosmétique masquant les préoccupations sociales profondes. Cette articulation est essentielle pour que le changement linguistique ne se substitue pas à l'action, mais qu'il en soit le prolongement, favorisant ainsi une transformation durable des mentalités.

Cette perspective s'inscrit pleinement dans le cadre de la sociolinguistique et de la linguistique critique, qui considèrent le langage non comme un simple reflet passif de la réalité, mais comme un agent actif dans sa construction. Des penseurs comme Foucault ont montré comment le discours structure les relations de pouvoir et façonne les identités. En ce sens, modifier le langage, même de manière apparemment modeste, peut initier une prise de conscience et un déplacement des normes invisibles. L'écriture inclusive, en rendant visible ce qui était implicite dans le masculin générique, invite à une reconsideration des rôles et des places. Elle ne prétend pas

résoudre toutes les inégalités, mais participe à un mouvement plus large de réappropriation linguistique et sociale.

Des exemples concrets illustrent cette dynamique : le passage de l'expression "les droits de l'Homme" à "les droits humains" ou "les droits de la personne" vise à décentrer le référent masculin pour inclure explicitement toutes les identités. De même, l'usage de formulations épicènes ou de doublets, tels que "les citoyen·ne·s" ou "les étudiant·e·s", permet de briser l'invisibilité des femmes et des personnes non-binaires dans les désignations collectives. Enfin, les recommandations officielles du Parlement européen, formulées dans les *Lignes directrices pour un langage neutre du point de vue du genre* (2018), ainsi que celles de l'ONU dans son *Guide pour un langage inclusif* (2019), témoignent de la reconnaissance institutionnelle du pouvoir performatif du langage dans la construction des représentations sociales

Au-delà des dimensions sociolinguistiques et morphosyntaxiques, l'écriture inclusive soulève également des enjeux d'ordre psycholinguistique. Ce point est crucial car il touche aux mécanismes cognitifs impliqués dans le traitement du langage. La résistance initiale à l'écriture inclusive peut s'expliquer par la force de l'habitude et la charge cognitive que représente l'introduction de formes nouvelles. Le cerveau humain est naturellement orienté vers des schémas linguistiques familiers, et toute déviation – comme l'usage du point médian ou des doublets – peut être perçue comme une complexification.

Cependant, les recherches en psycholinguistique montrent que cette difficulté est transitoire. Les locuteurs et les lecteurs font preuve d'une grande plasticité cognitive. L'étude de Liénardy, Tibblin, Gygax et Simon (2023) a mesuré les effets de différents dispositifs inclusifs (doublets complets et abrégés par point médian) sur la lisibilité textuelle et les représentations mentales. Les résultats montrent que, après une courte période d'exposition, les lecteurs s'habituent rapidement aux formes

inclusives, sans impact significatif sur la compréhension ou la fluidité de lecture.

Plus encore, ces formes linguistiques influencent les représentations mentales. L'étude révèle que les participants exposés à des textes inclusifs sont plus enclins à évoquer des figures féminines ou non-binaires lorsqu'ils doivent imaginer des professionnels. Ainsi, la visibilité linguistique se traduit par une visibilité cognitive et sociale accrue. L'intégration progressive de termes autrefois controversés comme *autrice* ou *professeure* dans l'usage courant témoigne de cette capacité d'adaptation, mais aussi de l'évolution des normes sociales à travers le langage.

On entend souvent des préconisations telles que : « toute femme exerçant une activité doit pouvoir être nommée d'un mot féminin [...] de la même façon, tout homme doit pouvoir être nommé d'un mot masculin » (Viennot, 2017 : 105) illustre une confusion fréquente entre le genre grammatical et le sexe biologique. Cette position repose sur une assimilation erronée des signes linguistiques à des propriétés naturelles des êtres réels, comme si les mots étaient les substituts directs des sexes biologiques. En procédant ainsi, l'auteure établit une équation entre le genre des mots et le sexe des personnes, transformant la grammaire en un manifeste sexuel.

Or, cette lecture est contredite par les fondements mêmes de la linguistique. Ferdinand de Saussure a établi le principe de l'arbitraire du signe, selon lequel le lien entre le signifiant (le mot) et le signifié (le concept) est conventionnel et non motivé par la nature des choses (Saussure, 1916, p. 101). Ainsi, que *chaise* soit féminin ou *fauteuil* masculin ne relève d'aucune logique biologique, mais d'une organisation interne à la langue. De même, le mot *sentinelle* est toujours féminin, même lorsqu'il désigne un homme : *une sentinelle* (féminin), bien que ce soit un homme (masculin). En allemand, *Mädchen* (fille) est de genre neutre, ce qui serait absurde si le genre grammatical était lié au

sexé biologique. En français encore, *la personne* est féminin, *l'individu* est masculin, bien qu'ils puissent désigner indifféremment des hommes ou des femmes.

Antoine Meillet, dans ses travaux sur les langues indo-européennes, a montré que le genre grammatical est une catégorie morphologique indépendante des propriétés du réel. Il explique que la distinction entre masculin et féminin a historiquement remplacé une opposition plus ancienne entre animé et inanimé (Meillet, 1931 : 59). Cette analyse est reprise et approfondie par Létoublon, qui souligne que Meillet considérait le genre grammatical comme un outil d'analyse anthropologique, révélateur des représentations collectives propres à chaque culture (Létoublon, 2024 : 61).

Benveniste (1966) renforce cette idée en affirmant que le genre grammatical est une structure formelle servant à organiser les accords syntaxiques, et non à refléter une réalité extralinguistique (Benveniste, *op. cit.* : 70). Il insiste sur le fait que le genre est une catégorie de classement interne à la langue, sans lien nécessaire avec le sexe des référents. Cette confusion est également alimentée par la polysémie du mot "genre". Comme le souligne Chevalier, le mot *genre* en français recouvre à la fois une catégorie grammaticale et, par emprunt à l'anglais *gender*, une construction sociale du sexe. Cette homonymie crée une erreur de catégorie, où les propriétés du *gender* social sont projetées sur le genre grammatical, alors que les deux notions relèvent de champs distincts (Chevalier, 2021 : 88). Enfin, l'évolution du latin, qui distinguait trois genres (masculin, féminin, neutre), vers les langues romanes qui en ont conservé deux, montre que le genre est une construction linguistique évolutive, et non un reflet du réel.

Conclusion

L'écriture inclusive soulève un débat complexe et

sensible, qui mêle des questions de langue, de genre et de société. Elle s'inscrit à la fois dans une démarche linguistique et sociétale. Elle vise à rendre la langue française plus inclusive et plus représentative de la diversité des genres et des identités par un ensemble de règles, de principes et de normes exposé·e·s dans la présente réflexion. Son utilisation présente certes des avantages du point de la représentativité de tous les genres biologiques dans les pratiques discursives, mais soulève également quelques défis. C'est la raison pour laquelle elle est loin d'acquérir l'unanimité, les positions pour ou contre cette nouvelle forme d'écriture sont parfois tranchées.

Ses défenseurs soulignent que la langue est un outil vivant qui évolue en permanence pour refléter les changements sociaux. Ils estiment donc que l'écriture inclusive est une adaptation de la langue aux nouvelles réalités sociales et une prise en compte de la diversité des genres. Elle contribue significativement à sensibiliser les gens aux questions de genre et à favoriser une réflexion sur les représentations sociales. Elle peut, de ce fait, jouer un rôle dans la promotion de l'égalité de genre et l'amélioration de la considération et du regard sur les femmes dans la société.

À l'opposé, les pourfendeurs de l'écriture inclusive estiment qu'elle altère la langue française en introduisant des artifices et en complexifiant la syntaxe. Ils doutent même de son efficacité dans la lutte contre les inégalités de genre, arguant que les problèmes sont plus profonds que linguistiques. Certains parmi eux accusent ses promoteurs d'imposer une idéologie particulière et de vouloir transformer la langue à des fins politiques.

Pour notre part, l'écriture inclusive n'est pas une solution miracle pour la promotion des femmes et des minorités sexuelles. Elle ne peut résoudre à elle seule les inégalités de genre profondément ancrées, notamment dans les sociétés africaines francophones. Dans celles-ci, la lutte pour

l'émancipation des femmes passe par plusieurs stratégies et actions, dont l'alphabétisation et l'éducation. Des changements plus larges sont nécessaires pour transformer les structures sociales et culturelles qui perpétuent les inégalités de genre. En somme, bien que l'écriture inclusive soit un outil important pour promouvoir l'égalité de genre, elle ne suffit pas à elle seule. Elle doit être accompagnée d'efforts concertés dans l'éducation, les changements socioculturels, les politiques et la législation. Au reste, la question du français inclusif est un chantier complexe qui demande une réflexion approfondie et un dialogue constructif entre linguistes, féministes, sociologues, personnes trans et grand public. Il s'agit de trouver des solutions qui permettent de concilier les exigences de l'inclusion avec la préservation de la langue française.

Références bibliographiques

Gérard Christophe (2019), « *Linguistique des genres : objet et méthode* », *Linx*, 78, 1, pp. 1-25. Consulté le 5 juillet 2024 DOI : <https://doi.org/10.4000/linx.3030>

Malrieu, Denise & Rastier, François (2001), « *Genres et variations morphosyntaxiques* », *Traitement Automatique des Langues*, 42, 2, pp. 547-577.

Pinchon, Jacqueline (1986), « *Morphosyntaxe du français* », Paris, Hachette, Langue, linguistique, communication, 301 p.

Hugues Peters, « Alain Rabatel et Laurence Rosier (coord.), Les défis de l'écriture inclusive », *Cahiers de praxématique*, n° 74, 31 décembre 2020 (ISSN 0765-4944, lire en ligne [archive], consulté le 27 septembre 2021).

Alpheratz, *Grammaire du français inclusif : littérature, philologie, linguistique*, Châteauroux, Vent solars / Impr. Color 36, 2018, 433 p. (ISBN 978-2-9552118-6-1 et 2-9552118-6-9, OCLC 1098216303, présentation en ligne [archive]).

Yana Grinshpun et Jean Szlamowicz *Le genre grammatical et l'écriture inclusive en français : entre grammaire et discours social*, 2021, 203 pages Amazon, HAL, Rodin.

Neveu Franck, *Dictionnaire des sciences du langage*, Armand-Colin, Paris, 2004

Marie Loison-Leruste, Gwenaëlle Perrier et Camille Noûs, « Introduction. Le langage inclusif est politique : une spécificité française ? », *Cahiers du Genre*, vol. n° 69, n° 2, 2020, p. 5 (ISSN 1298-6046 et 1968-3928, DOI 10.3917/cdge.069.0005, lire en ligne [archive], consulté le 5 juillet 2024).

Académie française 2017. Déclaration de l'Académie française sur l'écriture dite « inclusive ». En ligne à l'adresse suivante : <https://www.academie-francaise.fr/actualites/declaration-de-lacademie-francaise-sur-ecriture-dite-inclusive>.

Baider, F. H., Khaznadjar, E. et Moreau, T. 2007. Les enjeux de la parité linguistique. *Nouvelles questions féministes* 26 (3) : 4-12.

Cyril Liénardy, Julia Tibblin, Pascal Gygax and Anne-Catherine Simon, « Écriture inclusive, lisibilité textuelle et représentations mentales »,

Liénardy, Cyril, Tibblin, Julia, Gygax, Pascal, & Simon, Anne-Catherine « *Écriture inclusive, lisibilité textuelle et représentations mentales.* », *Revue Discours*, 33. Mis en ligne le 22 décembre 2023. <https://doi.org/10.4000/discours.12636>